



PROFITEZ DE NOS
OFFRES POUR VOUS ET
VOTRE FAMILLE



Infini de ROGERS^{MC}



Le réseau 5G le
plus fiable au
pays*

*reconnu par umlaut et OpenSignal pour son expérience 5G

Forfaits¹ données illimités*.

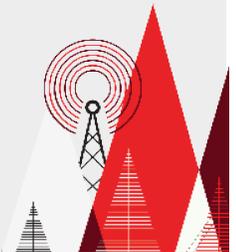
Fini l'utilisation excédentaire de données !

Données **illimitée** de 15, 20 ou 50 Go à vitesse maximale.



POUR COMMANDER
ET CONNAÎTRE LES PROMOTIONS
WWW.NOMADTELECOM.CA/PPR

Utilisateur
rpp
Mot de passe
mobile



15%
de rabais

Sur la ligne principale lors de la mise en service d'un forfait Rogers

Infini^{MC} + 15

20%
de rabais

Sur la ligne principale lors de la mise en service d'un forfait Rogers

Infini^{MC} + 25

30%
de rabais

Sur la ligne principale lors de la mise en service d'un forfait Rogers

Infini^{MC} + 50



CONTACTER NOTRE ÉQUIPE AU 819 776-4377



819 776-4377 | 1 844 279-2861
rogers@nomadtelecom.ca

*Ces offres peuvent être modifiées sans préavis. Certaines conditions s'appliquent. Rabais applicable uniquement à la ligne principale. Ne peut être jumelée à aucune autre offre. Votre première facture comprendra des frais de configuration de 45\$ s'appliquent pour configurer votre appareil et les services connexes. Les frais d'interurbain, d'itinérance, les frais liés aux options et les taxes sont en sus et facturés mensuellement. Les frais gouvernementaux mensuels suivants pour le service d'urgence 911 seront exigés : 62¢ en Saskatchewan, 46¢ au Québec, 43¢ en Nouvelle-Écosse, 53¢ au Nouveau-Brunswick, 70 ¢ à l'Île-du-Prince-Édouard, 44 ¢ en Alberta et 75 ¢ à Terre-Neuve-et-Labrador. Cependant, le temps d'antenne n'est pas facturé pour les appels au 911 que vous faites à l'aide de votre appareil sans fil de Rogers. 1. Avec l'activation d'un forfait ROGERS InfiniMC de 24 mois. Selon votre plan de données, 15 Go, 20 Go ou 50 Go à vitesse maximale, vous continuerez d'avoir accès aux services de données à une vitesse réduite pouvant atteindre 512kpbs jusqu'à la fin de votre cycle. La couverture n'est pas offerte dans toutes les régions. 2. Ces offres peuvent être modifiées sans préavis. Certaines conditions s'appliquent.
© 2020 Rogers Communications.

Foire aux questions

- Q.** Comment puis-je profiter de cette offre ?
- > Vous pouvez faire votre précommande directement en ligne au www.nomadtelecom.ca en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe inclus sur la première page de ce document ou faire la demande du format papier auprès de votre représentant.
- Q.** Puis-je garder mon forfait Rogers actuel, mais obtenir le pourcentage de rabais stipulé dans cette offre ?
- > Malheureusement, les rabais sont uniquement applicables à la ligne primaire lors de la mise en service d'un forfait « ROGERS Infinimc » de Rogers.
- Q.** Je possède un compte consommateur « ROGERS Infinimc » et j'ai déjà un rabais appliqué sur mon compte, puis-je combiner mon rabais existant au rabais offert dans cette offre ?
- > Non, l'offre employé ne peut être combinée à aucune autre offre.
- Q.** Comment puis-je obtenir un forfait « Apportez votre appareil » ?
- > Vous devez disposer d'un appareil Rogers. Si l'appareil provient d'un autre fournisseur de services, il devra être déverrouillé pour pouvoir être utilisé sur le réseau Rogers.
 - > Vous devez payer votre appareil en entier auprès de votre fournisseur précédent. Si vous n'êtes pas certain que l'appareil est payé en totalité vous pouvez contacter votre fournisseur de services actuel afin d'avoir plus de détails. Si vous êtes un client actuel de Rogers, contactez directement votre représentant. Vous trouverez les coordonnées au bas de cette page.
- Q.** Puis-je obtenir un forfait « ROGERS Infinimc » d'une province autre que ma province de résidence ?
- > Non, vous pouvez obtenir les forfaits « ROGERS Infinimc » d'une province que si le code postal de facturation ainsi que l'indicatif régional de votre numéro de cellulaire font partie de cette province. Si l'indicatif régional du numéro de cellulaire diffère de votre code postal de facturation, veuillez communiquer avec votre représentant afin de confirmer la tarification provinciale.
- Q.** Combien de comptes puis-je mettre en service ?
- > Vous ne pouvez mettre en service qu'un compte par employé afin de bénéficier du rabais corporatif. Vous pouvez toujours faire l'ajout de lignes additionnelles sous la ligne principale.
- Q.** Jusqu'à combien de lignes puis-je avoir sur le même compte ?
- > Vous pouvez avoir jusqu'à 9 lignes sur le même compte, selon l'approbation de crédit.
- Q.** Est-ce que le compte doit être à mon nom si je veux obtenir une ligne pour l'un des membres de ma famille ?
- > Le compte doit être à votre nom et vous serez ainsi responsable du paiement mensuel des lignes existantes à votre compte.
- Q.** Puis-je conserver mon numéro de mobile existant ?
- > Oui, communiquez d'abord avec votre représentant Nomad. Vous trouverez les informations au bas de cette page.

* Frais de livraison: Forfait (Grandes villes)/ Autres villes (ajustements sur les frais)

CONTACTER NOTRE ÉQUIPE

ROGERS

ROGERS | **Nomad.**
concessionnaire autorisé | TELECOM

Les Galeries de Hull. 320, St-Joseph Blvd., Bureau 150. Gatineau

819 776-4377 | 1 844 279-2861

rogers@nomadtelecom.ca